



Convocation tribunal instance

Par **alceesroses**, le **12/01/2010** à **12:27**

Bonjour,rrnJe vais essayer de résumer en quelques lignes ce qui m'arrive. En 2005 j'ai souscrit à un crédit auto et à un crédit revolving. En février 2007, j'ai fais racheter par ma banque actuelle les deux crédits pour une somme de15000 euros. Ces paiements ont été honorés par chèques de banques de façon à solder la totalité. MAIS voilà l'organisme concerné par ce rachat me contact par téléphone au mois d'avril 2009 en exigeant un paiement de 1500 euros pour une échéance apparemment non honoré en février 2007. Mes questions :rnPourquoi avoir attendus si longtemps pour me réclamer cette argent qui aurai pu être mis dans le rachat de crédit ?rnEt est ce que le délai de forclusion est valable? rnJ'ai fais opposition à cette injonction de payer et est pris un avocat pour me défendre.rnJe me suis rendus chez l'huissier pour lui demander si dans le dossier adverse un quelconque titre exécutoire ou Huissier avait été saisie avant lui, la réponse a été non.rnJe suis complètement paniqué et ne m'attendais pas à ce genre de problème car pour moi tout était terminé depuis le 24 février 2007.rnMerci de votre aide.